

Faire le suivi des Objectifs de développement durable

Le **Programme de développement durable à l'horizon 2030** propose un cadre complet et universel comprenant 17 **Objectifs de développement durable** (ODD) et 169 **cibles** que tous les pays doivent réaliser d'ici 2030.

Avec son engagement général de « réaliser les droits humains pour tous » et de « ne laisser personne de côté », le Programme à l'horizon 2030 peut être utilisé pour répondre aux besoins et aux priorités des peuples autochtones.

Le Programme dispose que les processus **de suivi et d'examen** devraient être ouverts, inclusifs, participatifs et transparents, et promouvoir une reddition des comptes par toutes les parties prenantes concernées. Les États sont encouragés à mener des **examens des progrès réguliers et inclusifs** aux niveaux national et sous-national, qui devraient tirer pleinement parti des **contributions des peuples autochtones**, entre autres.

Les deux principaux défis pour dûment surveiller si les peuples autochtones bénéficient des ODD sont :

- le fait que les peuples autochtones ne sont mentionnés ou pris en compte spécifiquement dans aucun des indicateurs globaux adoptés par la Commission de statistiques des Nations Unies pour faire le suivi des ODD ;
- la plupart des pays ne désagrègent pas les données sur le base d'identité autochtone, bien que des progrès aient été accomplis dans certaines régions et pays. Par conséquent, les peuples autochtones restent invisibles dans de nombreuses statistiques officielles.

Un suivi par les communautés eux-mêmes est l'un des moyens de générer les données nécessaires pour combler les lacunes en matière d'informations disponibles. Il est aussi un moyen d'obtenir les preuves nécessaires pour effectuer une mise en œuvre solide des ODD.

Dans les dialogues mondiaux sur le suivi des ODD, on constate une sensibilisation croissante à la nécessité d'inclure des données générées par les citoyens dans le suivi officiel des ODD et de travailler avec un « écosystème de données » plus large. On s'accorde à reconnaître que les systèmes nationaux de statistiques ne sont tout simplement pas en mesure de fournir le vaste éventail de données ventilées nécessaires pour comprendre pleinement les progrès accomplis au niveau de chaque cible des ODD. Par conséquent, en mars 2017, la Commission de statistique des Nations Unies a adopté une résolution recommandant que les systèmes nationaux de statistiques examinent des moyens d'intégrer de nouvelles sources de données dans leurs systèmes, afin de répondre aux nouveaux besoins en matière de données du Programme à l'horizon 2030.

LES PEUPLES AUTOCHTONES SONT MENTIONNÉS SPÉCIFIQUEMENT DANS DEUX CIBLES DES ODD

- La cible 2.3 vise à doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les autochtones, entre autres, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres.
- La cible 4.5 vise à assurer l'égalité d'accès à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle, y compris pour les peuples autochtones.

Aborder les ODD sous l'angle de l'UNDRIP

Les Questionnaires du Navigateur autochtone sont structurés autour de 13 domaines thématiques, qui reflètent une approche holistique des droits et du développement des peuples autochtones, mais reflètent également des aspects importants des ODD. Par conséquent, les **données du Navigateur autochtone sont pertinentes de manière générale pour un vaste éventail d'ODD et de cibles, et peuvent contribuer au suivi des ODD selon la perspective des peuples autochtones.**

LIENS ENTRE LES DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES ET LES ODD



Plus d'un tiers des cibles des ODD reflètent des articles spécifiques de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP). Les liens spécifiques entre l'UNDRIP et les objectifs et cibles des ODD sont illustrés en détail dans la **Matrice sur le développement durable des peuples autochtones**. La grille peut donc servir comme outil pour :

- montrer comment les données collectées pour faire le suivi de l'UNDRIP peuvent *aussi* être utilisées pour faire le suivi de la mise en œuvre des ODD ;
- montrer comment l'UNDRIP peut être utilisée pour orienter et concevoir des stratégies et programmes spécifiques nécessaires pour réaliser les ODD pour les peuples autochtones.

Intégration des indicateurs globaux des ODD dans le cadre de suivi du Navigateur autochtone

Bien que le cadre du Navigateur autochtone ait été conçu avant tout pour faire le suivi de la mise en œuvre de l'UNDRIP, plusieurs indicateurs des ODD adoptés au niveau global ont également été intégrés dans le cadre d'indicateurs du Navigateur autochtone.

Les indicateurs globaux des ODD sont censés être mesurés à travers une collecte régulière de données. Néanmoins, un grand nombre de bureaux nationaux de statistique ne disposent pas de la capacité nécessaire pour générer des données sur tous les indicateurs globaux, ou pour désagréger les données sur la base de l'identité autochtone.

Lorsqu'ils collectent des données dans leurs communautés pour les indicateurs inclus dans le cadre du Navigateur autochtone, les peuples autochtones peuvent :

- mesurer le niveau de mise en œuvre des ODD dans leur communauté ;
- mesurer les écarts entre le niveau de mise en œuvre des ODD dans leurs communautés et le niveau de mise en œuvre en ce qui concerne les autres groupes de la population nationale. Ils peuvent, donc, documenter les lacunes et les formes de discrimination. Même des collectes de données limitées peuvent permettre une comparaison entre la situation spécifique des peuples autochtones et celle la situation de la population en général.

Trois critères ont été appliqués pour déterminer quels indicateurs des ODD inclure dans le cadre de suivi du Navigateur autochtone :

- la pertinence de l'indicateur pour faire le suivi d'aspects clés des droits et du développement des peuples autochtones ;
- la faisabilité de la génération de données par les peuples autochtones sur la base de l'indicateur ; et
- la probabilité que certains offices nationaux de statistique disposent de données ventilées sur les peuples autochtones qui constituent la base de l'indicateur.

En bref, **les données du Navigateur autochtone peuvent permettre de déterminer si les peuples autochtones bénéficient ou non des efforts pour réaliser les ODD.**

Enfin, lorsque les bureaux nationaux de statistiques disposent déjà de données désagrégés sur les peuples autochtones, ces données peuvent être intégrées dans le portail de données du Navigateur autochtone et **contribuer ainsi au suivi global des droits et du développement des peuples autochtones.**

Outils et ressources du Navigateur

Ne pas faire de laissés-pour-compte ! Intégration des indicateurs globaux des ODD dans le cadre de suivi du Navigateur autochtone – Donne une vue d'ensemble des indicateurs globaux des ODD intégrés dans le cadre du Navigateur autochtone.

Où figurent les droits des peuples autochtones dans les Objectifs de développement durable ? Grille du développement durable des peuples autochtones – Montre les liens entre les cibles des ODD et les articles de l'UNDRIP

Autres ressources utiles

DIHR, 2016 : *Human Rights in the Follow-up and Review of the 2030 Agenda for Sustainable Development (rapport) + Human Rights and the 2030 Agenda for Sustainable Development (brève introduction)*. Disponible uniquement en anglais.

DIHR, 2017 : *Human Rights and Data (rapport) + Human Rights and Data (brève introduction)*. Disponible uniquement en anglais.